

## TARIFICATION 2020

Tarification Main d'œuvre travaux en régie : 23 € / heure (charges patronales comprises)

Tarification Droits de photocopie et délivrance d'extraits de matrice cadastrale :

- 0,30 € pour photocopie A4 recto y compris relevé de propriété et plan,

- 0,50 € pour photocopie A4 recto verso et A3

Droits de place :

- Marionnettistes 20 €

- Forains de déballage 20 €

- Forains avec camions 60 €

- Activité saisonnière 10 € (pour la saison)

- Commerce non sédentaire :

11 € / mois si le commerçant ne se branche pas au réseau EDF (utilisation d'un groupe électrogène).

30 € / mois si le commerçant se branche au réseau EDF.

- Redevance vide greniers et Marchés de Pays 1

Mise à disposition chapiteaux :

Utilisation exclusive sur le territoire communal

Bénéficiaires : associations et personnes morales Gratuit

– Caution de 1000 € par chapiteau.

Location parquet de danse

4 € le m<sup>2</sup> pour un week-end.

80 € de caution pour toute demande de location

Location du mobilier municipal

4 € par lot (1 table – 3 tréteaux – 10 chaises)

15 € de caution par lot.

Location Espace Socio culturel

⇒ Utilisation pour les besoins communaux, activités municipales : location gratuite.

⇒ Utilisation par les Associations locales de la Commune :

- location gratuite pour 1 manifestation par an le week-end

- pour toute manifestation supplémentaire :

- 110 € le week-end

- 60 € un jour du week-end

location gratuite en semaine

⇒ Utilisation par les administrés de la Commune :

- 1 jour : 210 € - Week-end : 310 € (+ 110 € par jour supplémentaire)

\*A partir de la 2ème location par un même foyer fiscal brensol : application tarification Hors Commune.

⇒ Utilisation par les particuliers ou par les personnes morales hors Commune :

- 1 jour : 510 € - Week-end : 710 € (+ 210 € par jour supplémentaire)

⇒ Droit d'usage pour le personnel communal :

- 100 € une fois sur la période de 5 ans (du 01/01/2019 au 31/12/2023).

Le versement d'une caution de 1 500 € fractionnée en 2 parties (1 200 € et 300 €) sera demandé à tout locataire conformément au règlement intérieur modifié par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2009. La caution de 300 € étant destiné plus particulièrement à

couvrir les dégradations, salissures et déclenchement intempestif de l'alarme incendie. Cette nouvelle disposition a été reprise dans le règlement intérieur.

Si la location concerne un jour férié : - Si jour férié accolé au week-end : Tarification week-end + 1 jour. - Si jour férié non accolé au week-end : Tarification : 1 jour.

Utilisation Terrain de sport (participation forfaitaire aux charges courantes)

- utilisation exclusive par club extérieur 35 € / par utilisation.
- utilisation concomitante avec Club Brensol 20 € / par utilisation.
- utilisation gratuite pour l'Inéopôle hors terrains d'honneur (rugby et foot).

Concessions dans le cimetière communal

Prix du mètre carré de terrain :

- 400 € le m<sup>2</sup> pour une concession dans le cimetière communal.
- Case columbarium : 500 € pour 50 ans.
- Dispersion des cendres : 100 €
- Dépositaire gratuit pour une durée de 3 mois.

Tarifification Remise en état de la chaussée

300 € le m<sup>2</sup> avec un forfait minimum de 300 €.

M. le Maire rappelle que cette contribution ne sera pas demandée lorsque la remise de la chaussée dans son état initial sera effectuée par le concessionnaire. Les services techniques de la Collectivité seront chargés de veiller à la bonne application de ces prescriptions.

En outre, les dégradations de surface dues à un corps de remblai inadapté ou mal compacté restent pendant 1 an à compter de l'ouverture du chantier à la charge et sous la responsabilité du pétitionnaire.